Assemblée communale de la commune mixte de Crémines
Jeudi 8 décembre 2016 à 20h15 à la halle de gymnastique de Crémines (salle n°2)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le budget 2017 du Syndicat scolaire du Grand Val.

2. Discuter et approuver le crédit d'investissement de chf 42'000.- pour la mise en place de 6 moloks.

3. Discuter et approuver le crédit d'investissement de chf 70'000.- pour le projet de desserte forestière Les Vaivres – Maljon.

4. Discuter et approuver le droit de superficie de l'Es Gobat en faveur de Joël Allemann.

5. Discuter et approuver un crédit d'un montant total de chf 98'785.- pour l'étude de la fusion des communes de Corcelles, Crémines, Eschert et Grandval. Après déduction de la subvention cantonale, les coûts seront répartis entre les communes contractantes à raison de 50% à parts égales à titre de contribution de base et le 50% restant au prorata du nombre d'habitants.

6. Discuter et approuver le budget 2017 de la commune mixte de Crémines :

   Définir et valider :
   a) quotité d'impôt (inchangée)
   b) taxe immobilière (inchangée)
   c) taxe des pompes (inchangée)
   d) autres taxes (inchangée)

7. Divers.
   Investissement de la Rue de l'Industrie, votation du 12.02.2017.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 2 novembre 2016

Le Conseil communal